



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 18 décembre 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

14 - DOTATION AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement.

Après analyse des créances sur l'exercice 2023, il apparaît nécessaire d'augmenter la dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

Aussi, il est proposé d'augmenter la dotation inscrite au compte 6817 – dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 7.200 €.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation le 4 décembre 2023,

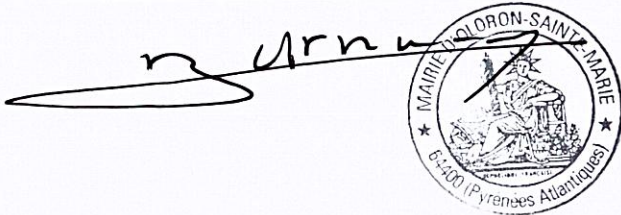
Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **APPROUVE** l'augmentation de la dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants, inscrite au compte 6817, d'un montant de 7.200 €.

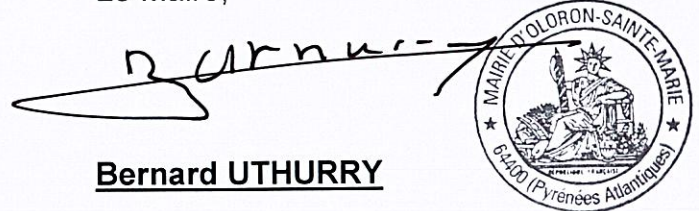
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 20.12.2023



Signature of Bernard Uthurry over the official seal of the Municipality of Oloron-Sainte-Marie.

Le Maire,



Signature of Bernard Uthurry over the official seal of the Municipality of Oloron-Sainte-Marie.

Bernard UTHURRY